

CMC Markets Canada Inc. Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres pour CFDs Août 2020

CMC Markets Canada Inc. (ci-après appelé « nous » et ses formes dérivées) s'engagent à vous traiter en toute honnêteté et à agir au mieux de vos intérêts dans le cadre de l'exécution de vos Ordres. Dans le présent document, nous faisons la synthèse du processus d'exécution de vos Ordres sur notre Plateforme. Lorsque vous effectuez des opérations par l'intermédiaire de notre Plateforme, vous consentez à ce que vos Ordres soient exécutés de la manière exposée ci-après, en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (« MTF »).

Dans le présent document, les mots et expressions qui commencent par des majuscules ont le sens qui leur est attribué à l'Annexe 2 de nos Conditions Générales pour CFD.

1. Points clés

La présente section identifie les points clés de la présente synthèse de la politique d'exécution des ordres.

- 1.1 Vos Ordres sont exécutés au moyen d'une Opération bilatérale conclue avec nous en qualité de contrepartie de vos opérations, sur notre Plateforme, et non par l'intermédiaire d'une Opération effectuée sur une place boursière, un système multilatéral de négociation ou une infrastructure d'exécution externe.
- 1.2 La cotation et l'exécution d'Ordres sur notre Plateforme sont entièrement automatisées. Lorsque vous passez un Ordre, vous transmettez à notre Plateforme une instruction de passer cet Ordre pour votre compte selon les Cours générés par notre Plateforme. Veuillez consulter nos Conditions Générales et notre Site Web pour obtenir de plus amples informations sur la manière dont les Ordres sont passés et exécutés, ainsi que des détails sur la tarification. Nos Cours sont générés électroniquement par notre Plateforme et ils peuvent être différents de ceux générés par d'autres bourses, marchés ou prestataires.
- 1.3 Vous devez contacter notre service à la clientèle pour conclure ou liquider une Opération se rapportant à:
 - 1.3.1 un Produit Manuel; ou
 - 1.3.2 si nous avons convenu de vous fournir le service de négociation des ventes, un Ordre Manuel.

Notre service à la clientèle fournit le Cours respectif et d'autres modalités se rapportant à l'ouverture ou la fermeture de cette Opération que vous êtes libre d'accepter ou de refuser.

- 1.4 Conformément à l'alinéa 3.2.5 des Conditions générales pour CFD, si vous avez nommé un gestionnaire de placements discrétionnaire ou une personne similaire à titre de Personne autorisée pour que celle-ci agisse pour votre compte et que cette personne agit également pour le compte d'autres clients de CMC Markets Canada, la Personne autorisée peut décider de placer un ordre unique et groupé pour de multiples clients à l'égard d'un Produit, puis de vous attribuer une partie de cet ordre en représentation de votre Ordre. Nous ne sommes pas responsables du regroupement et de l'allocation de ces ordres et ce regroupement et cette allocation peuvent vous être défavorables.
- 1.5 En raison de fluctuations rapides de cours, le Cours auquel notre Plateforme exécute un Ordre pour une Opération peut vous être moins favorable que le Cours affiché sur notre Plateforme lorsque vous passez l'Ordre.

2. Traitement par notre Plateforme des différents types d'Ordres.

Cette clause 2 fournit des informations sur les différents types d'Ordres, y compris les facteurs de déclenchement standard et autres pour l'exécution de ces Ordres.

2.1 Ordre au Marché

Notre Plateforme exécute un Ordre au Marché pour vendre au premier Cours Vendeur disponible et un Ordre au Marché pour acheter au premier Cours Acheteur disponible dès que possible une fois l'Ordre accepté, à condition que l'Ordre au Marché soit effectué pendant les Heures de Négociation et que la Plateforme soit disponible au moment où l'Ordre au Marché est effectué. Le Cours Vendeur ou le Cours Acheteur reflète toujours la taille de l'Ordre au Marché et du Cours correspondant sur l'Échelle des Cours au moment de l'exécution. Notre Plateforme annule automatiquement (et n'exécute pas) un Ordre au Marché si le premier Cours Vendeur ou Cours Acheteur disponible ne correspond à aucune préférence concernant les Ordres que vous avez configurés dans votre Compte.

2.2 Ordre Limit

Un Ordre Limit d'achat assorti d'un Cours Cible sera exécuté au Cours Cible ou à un Cours inférieur lorsque le Cours Acheteur est égal ou inférieur au Cours Cible.

Un Ordre Limit de vente assorti d'un Cours Cible sera exécuté au Cours Cible ou à un Cours supérieur lorsque le Cours Vendeur est égal ou supérieur au Cours Cible.

2.3 Report

Un Report Automatique sur une Opération de vente visant un Contrat à terme de gré à gré donné sera effectué par notre Plateforme par l'exécution automatique d'un Ordre au marché visant l'achat au Cours Acheteur de Niveau 1 (quelle que soit la taille de l'Ordre) du nombre d'Unités comprises dans cette Opération. Cet Ordre sera exécuté (dans la mesure du possible) après la Date limite de report mais avant la Date d'Échéance ou à cette date. Notre Plateforme exécutera ensuite immédiatement un

des valeurs mobilières et inscrite dans la Base de données nationale d'inscription sous le numéro 12570

Ordre de vente au marché du même nombre d'Unités visant un Contrat à terme de gré à gré portant sur le même actif sous-jacent mais assorti de la prochaine Date d'Échéance disponible au Cours Moyen de Niveau 1.

Un Report Automatique sur une Opération d'achat sera exécuté sur la même base, sauf que notre Plateforme exécutera automatiquement un Ordre au Marché pour vendre le nombre d'Unités pour cette Opération au Cours de Vente de Niveau 1 et l'Ordre au Marché correspondant consistera à acheter le même nombre d'Unités visant un Contrat à terme de gré à gré au Cours Moyen de Niveau 1.

Si vous en donnez l'instruction, un Report manuel sur une Opération de vente visant un Contrat à terme de gré à gré donné sera effectué par notre Plateforme, dès que possible après que le Report manuel aura été accepté par notre Plateforme (pourvu que ce soit avant la Date limite de report). Il sera effectué par l'exécution d'un Ordre au marché visant l'achat au Cours Acheteur de Niveau 1 (quelle que soit la taille de l'Ordre) du nombre d'Unités comprises dans cette Opération. Notre Plateforme exécutera ensuite immédiatement un Ordre de vente au marché du même nombre d'Unités visant un Contrat à terme de gré à gré portant sur le même actif sous-jacent mais assorti de la prochaine Date d'Échéance disponible au Cours Moyen de Niveau 1.

Un Report Manuel d'une Opération d'achat visant un Contrat à terme de gré à gré donné sera exécuté sur la même base, sauf que notre Plateforme exécutera un Ordre au Marché pour vendre le nombre d'Unités pour cette Opération au Cours de Vente de Niveau 1 et l'Ordre au Marché correspondant consistera à acheter le même nombre d'Unités visant un Contrat à terme de gré à gré au Cours Moyen de Niveau 1.

Tout Ordre en Attente visant un Contrat à terme de gré à gré qui fait l'objet d'une Opération en voie d'être liquidée dans le cadre d'un Report sera automatiquement annulé par notre Plateforme, et notre Plateforme passera automatiquement un Ordre en Attente équivalent assorti d'un Cours Cible équivalent visant un Contrat à terme de gré à gré (portant sur le même actif sous-jacent mais assorti de la prochaine Date d'Échéance disponible) qui fait l'objet d'une nouvelle Opération en voie d'être conclue dans le cadre du Report.

Un Report de toute Opération sur un Contrat à terme de gré à gré donné ne sera pas exécuté si aucun Contrat à terme de gré à gré portant sur le même actif sous-jacent mais assorti d'une Date d'Échéance ultérieure n'est pas disponible au moment où le Report aurait par ailleurs été effectué. Dans de telles circonstances, l'Opération est liquidée à la Date d'Échéance et réglée à la Date de Règlement, tous les Ordres en Attente respectifs étant également annulés à la Date de Règlement.

2.4 Ordre d'Entrée Plafond

Facteurs de déclenchement standard

Sauf décision contraire de votre part :

- Un Ordre d'Entrée Plafond, dans le cas d'un Ordre d'achat à un Cours Cible, est exécuté lorsque le Cours Acheteur du Cours de Niveau 1 est égal ou supérieur au Cours Cible et est exécuté au premier Cours Acheteur disponible sur l'Échelle des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme; et
- Un Ordre d'Entrée Plafond, dans le cas d'un Ordre de vente à un Cours Cible, sera exécuté lorsque le Cours Vendeur du Cours de Niveau 1 est égal ou inférieur au Cours Cible et sera exécuté au premier Cours Vendeur disponible sur l'Échelle des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme.

Autres facteurs de déclenchement

Vous pouvez aussi choisir le Cours moyen de niveau 1 comme facteur de déclenchement de votre Ordre d'Entrée Plafond. Dans de telles circonstances, la procédure est la même qu'en vertu des facteurs de déclenchement standard décrits cidessus, sauf que les références au Cours de Niveau 1 doivent être remplacées par le Cours Moyen de Niveau 1.

Vous pouvez également choisir le Cours de niveau 1 de sens inverse comme facteur de déclenchement d'un Ordre d'Entrée Plafond. Dans de telles circonstances, la procédure est la même qu'en vertu des facteurs de déclenchement standard décrits cidessus, sauf que le cours de référence pour un Ordre d'Entrée Plafond d'achat est le Cours de Vente de Niveau 1, et que le cours de référence pour un Ordre d'Entrée Plafond de vente est le Cours d'Achat de Niveau 1.

Dans chaque cas, que vous utilisiez un facteur de déclenchement standard ou l'un des autres facteurs de déclenchement :

- notre Plateforme annule automatiquement (et n'exécute pas) un Ordre d'Entrée Plafond si le premier Cours Vendeur ou Cours Acheteur disponible ne correspond à aucune préférence concernant les Ordres que vous avez configurés dans votre Compte; et
- le Cours auquel l'Ordre sera exécuté peut vous être moins favorable que le Cours Cible.

2.5 Ordre à Seuil de Déclenchement

Facteurs de déclenchement standard

Sauf décision contraire de votre part :

- Un Ordre à Seuil de Déclenchement, dans le cas d'un Ordre d'achat à un Cours Cible, est exécuté lorsque le Cours Acheteur du Cours de Niveau 1 est égal ou supérieur au Cours Cible et est exécuté au premier Cours Acheteur disponible sur l'Échelle des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme; et
- Un Ordre à Seuil de Déclenchement, dans le cas d'un Ordre de vente à un Cours Cible, est exécuté lorsque le Cours Vendeur du Cours de Niveau 1 est égal ou inférieur au Cours Cible et est exécuté au premier Cours Vendeur disponible sur l'Échelle des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme.

<u>Un Ordre à Seuil de Déclenchement n'est pas garanti et peut être soumis au gapping.</u>

Autres facteurs de déclenchement

Vous pouvez également choisir le Cours Moyen de Niveau 1 comme facteur de déclenchement d'un Ordre à Seuil de Déclenchement. Dans de telles circonstances, la procédure est la même qu'en vertu des facteurs de déclenchement standard décrits ci-dessus, sauf que les références au Cours de Niveau 1 doivent être remplacées par le Cours Moyen de Niveau 1.

Vous pouvez également choisir le Cours de Niveau 1 de sens inverse comme facteur de déclenchement d'un Ordre à Seuil de Déclenchement. Dans de telles circonstances, la procédure est la même qu'en vertu des facteurs de déclenchement standard décrits ci-dessus, sauf que le cours de référence pour un Ordre à Seuil de Déclenchement d'achat est le Cours de Vente de Niveau 1, et que le cours de référence pour un Ordre à Seuil de Déclenchement de vente est le Cours d'Achat de Niveau 1.

Dans chaque cas, que vous utilisiez un facteur de déclenchement standard ou l'un des autres facteurs de déclenchement,

le Cours auquel l'Ordre est exécuté peut vous être moins favorable que le Cours Cible.

2.6 Ordre à Plage de Déclenchement

Facteurs de déclenchement standard

Sauf décision contraire de votre part :

- Un Ordre à Plage de Déclenchement, dans le cas d'un Ordre d'achat à un Cours Cible, est exécuté lorsque le Cours Acheteur du Cours de Niveau 1 est égal ou supérieur au Cours Cible et est exécuté au premier Cours Acheteur disponible sur l'Échelle des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme; et
- Un Ordre à Plage de Déclenchement, dans le cas d'un Ordre de vente à un Cours Cible, est exécuté lorsque le Cours Vendeur du Cours de Niveau 1 est égal ou inférieur au Cours Cible et est exécuté au premier Cours Vendeur disponible sur l'Échelle des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme.

Un Ordre à Plage de Déclenchement n'est pas garanti et peut être soumis au gapping.

Autres facteurs de déclenchement

Vous pouvez également choisir le Cours Moyen de Niveau 1 comme facteur de déclenchement d'un Ordre à Plage de Déclenchement. Dans de telles circonstances, la procédure est la même qu'en vertu des facteurs de déclenchement standard décrits ci-dessus, sauf que les références au Cours de Niveau 1 doivent être remplacées par le Cours Moyen de Niveau 1.

Vous pouvez également choisir le Cours de Niveau 1 de sens inverse comme facteur de déclenchement de votre Ordre à Plage de Déclenchement. Dans de telles circonstances, la procédure est la même qu'en vertu des facteurs de déclenchement standard décrits ci-dessus, sauf que le cours de référence pour un Ordre à Plage de Déclenchement d'achat est le Cours de Vente de Niveau 1, et que le cours de référence pour un Ordre à Plage de Déclenchement de vente est le Cours d'Achat de Niveau 1.

Dans chaque cas, que vous utilisiez un facteur de déclenchement standard ou l'un des autres facteurs de déclenchement :

- Le Cours auquel l'Ordre sera exécuté peut vous être moins favorable que le Cours Cible: et
- Le Cours Cible d'un Ordre à Plage de Déclenchement est ajusté dans le sens de votre Opération par notre Plateforme et il est calculé à partir du Cours le plus favorable pour cette Opération depuis la dernière modification à la hausse ou à la baisse (selon le cas) apportée à cet Ordre dans la Fourchette Stop que vous avez établi.

2.7 Ordre Stop Loss Garanti ou OSLG

Un Ordre Stop Loss Garanti d'achat à un Cours Cible sera exécuté lorsque le Cours d'achat pour le Niveau du Premier Cours sur l'Echelle de Profondeur des cours (indépendamment de la taille de votre Ordre) est supérieur ou égal au Cours Cible et sera exécuté au Cours Cible.

Un Ordre Stop Loss Garanti de vente à un Cours Cible sera exécuté lorsque le Cours à la Vente pour le Niveau du Premier Cours sur l'Echelle de Profondeur des Cours (indépendamment de la taille de votre Ordre) est inférieur ou égal au Cours Cible et sera exécuté au Cours Cible.

Dans chaque cas:

- L'Ordre Stop Loss Garanti sera systématiquement exécuté au Cours Cible; et
- le Cours Cible de tout Ordre Stop Loss Garanti doit rencontrer l'Écart minimal pour les OSLG au moment où l'Ordre Stop Loss Garanti est passé (y compris la modification d'un autre type d'Ordre en Attente), à moins qu'il ne s'agisse d'un Ordre en Attente sur un Forward et que la Transaction de CFD sur Marge ait été passée automatiquement par notre Plateforme dans le cadre d'un Roll-Over (auquel cas la section 2.4 de cette Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres sera applicable).

2.8 Ordre Take Profit

Un Ordre Take Profit d'achat assorti d'un Cours Cible sera exécuté au Cours Cible ou à un Cours inférieur lorsque le Cours Acheteur est égal ou inférieur au Cours Cible.

Un Ordre Take Profit de vente assorti d'un Cours Cible sera exécuté au Cours Cible ou à un Cours supérieur lorsque le Cours Vendeur est égal ou supérieur au Cours Cible.

2.9 Notre Plateforme peut regrouper des Ordres à Seuil de Déclenchement, des Ordres à Plage de Déclenchement ou des Ordres d'Entrée Plafond pour acheter ou vendre le même Produit qui sont déclenchés par le même Cours et qui doivent être exécutés par notre Plateforme au même moment. Ces Ordres sont exécutés au premier Cours Acheteur ou Cours Vendeur disponible (selon le cas) sur l'Échelle des Cours correspondant à la taille des Ordres regroupés respectifs.

3. Cours générés par notre Plateforme.

La présente section vous renseigne sur les Cours et l'exécution de vos Ordres.

- 3.1 Le meilleur résultat possible lors de l'exécution de votre Ordre est déterminé en termes de contrepartie totale (à savoir le cours de votre Ordre et les frais liés à l'exécution).
- 3.2 Les Cours des Produits sont générés de manière électronique par notre Plateforme. Ces Cours tiendront compte des données du marché provenant de sources diverses et, par conséquent, ils peuvent ne pas correspondre aux cours que vous verrez ailleurs (notamment les cours de places boursières).
- 3.3 Les fluctuations du marché et les conditions techniques, en sus des Circonstances Échappant à Notre Contrôle, peuvent signifier que les Cours que vous voyez sur votre dispositif et/ou (si nous acceptons de vous fournir notre service de négociation des ventes) qui vous sont fournis par notre service à la clientèle lorsque vous placez un Ordre peuvent ne pas être identiques au Cours auquel l'Opération est exécutée. Si des changements surviennent dans le Cours applicable entre le moment où vous passez un Ordre et où nous recevons l'Ordre respectif ou lorsque l'Ordre est exécuté par notre Plateforme, l'Ordre est généralement exécuté au (ou en référence au) Cours applicable lorsque l'Ordre est exécuté par notre Plateforme. Cela peut vous être favorable ou défavorable.

- Certaines situations pourront parfois empêcher notre Plateforme de générer des Cours ou avoir une incidence sur les Cours qui auront été générés. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter en particulier le paragraphe 4.2 (« Accès à notre Plateforme ») et le paragraphe 8.2 (« Événements Fortuits ») de nos Conditions Générales pour CFD, ainsi que l'article 11 de l'Annexe 1 (« Événements de Marché, Ajustements et Insolvabilité ») de ces Conditions Générales pour CFD.
- 3.5 Veuillez-vous référer notre Site Web pour obtenir de plus amples informations sur la cotation.

4. Taux de Change générés par notre Plateforme.

La présente section vous renseigne sur le Taux de Change utilisé pour la Conversion.

- 4.1 Lorsque vous concluez des Opérations avec nous ou placez des Ordres auprès de nous, tous les calculs sont réalisés dans la monnaie dans laquelle le Produit correspondant est libellé. Il s'agit de la Monnaie de référence du produit, avant qu'elle soit convertie dans la Monnaie de Référence du Compte dont vous êtes titulaire au Taux de Change et imputée à votre Compte.
- 4.2 Comme pour les Cours, le Taux de Change utilisé pour la Conversion pour une paire de devises spécifique est généré électroniquement par notre Plateforme et peut ne pas correspondre aux taux de change utilisés pour des conversions que vous trouvez ailleurs (y compris les taux de change officiels utilisés pour des conversions).
- 4.3 Le cas échéant, nous vous fournirons le Taux de Change utilisé pour la conversion dans la Monnaie de Référence du Compte des montants libellés dans une Monnaie de Référence du Produit.

5. Taille, rapidité et probabilité d'exécution.

Le présent article vous renseigne sur la rapidité avec laquelle les Ordres sont exécutés par notre Plateforme, la probabilité d'exécution et la taille des Ordres.

- 5.1 L'exécution des Ordres sur notre Plateforme (exécution d'Ordres pour Produits Manuels ou Ordres Manuels) est automatisée sans aucune intervention ni aucun traitement manuel. Cependant, les Ordres pour Produits Manuels et les Ordres Manuels sont exécutés par notre service à la clientèle.
- 5.2 Sauf un nombre restreint d'exceptions, les Ordres sont exécutés par notre Plateforme dès que possible après leur réception. Notre Plateforme n'exécutera les Ordres que durant les Heures de Négociation.
- 5.3 Les Ordres ou la modification d'Ordres en attente sont acceptés ou rejetés par notre Plateforme en fonction de leurs Attributs respectifs et de nos Conditions Générales pour CFD, y compris en cas de dépassement du Maximum autorisé et/ou si vous ne disposez pas d'un Montant de Réévaluation de Compte suffisant pour couvrir votre Marge (le cas échéant), si ce Montant de Réévaluation de Compte est inférieur au Seuil de Liquidation applicable ou si votre Solde n'est pas suffisant pour régler la Commission (s'il y a lieu).
- Même si un Ordre a été accepté par notre Plateforme, il peut y avoir des situations qui empêchent l'exécution d'un Ordre ou qui ont par ailleurs une incidence sur une telle exécution, par exemple si son exécution donne lieu à un dépassement de quelque limite applicable, si des restrictions du marché s'appliquent, si vous disposez d'un Montant de Réévaluation de Compte qui est ou qui pourrait être insuffisant pour couvrir votre Marge totale (s'il y a lieu) ou si le Montant de Réévaluation de Compte est inférieur au seuil de liquidation applicable ou encore dans le cas d'une situation visée au paragraphe 4.2 (« Accès à notre Plateforme ») et au paragraphe 8.2 (« Événements Fortuits ») de nos Conditions générales pour CFD, ainsi qu'à l'article 12 de l'Annexe 1 (« Événements de Marché et Ajustements ») de ces Conditions Générales pour CFD.
- 5.5 Notre Plateforme, prend automatiquement en compte la taille de votre Ordre au moment de l'exécution.
- 5.6 Notre équipe de gestion des clients plutôt que notre plate-forme exécute:
 - 5.6.1 Les Ordres pour Produits Manuels; et
 - 5.6.2 Si nous avons convenu de vous fournir le service de négociation des ventes, des Ordres Manuels. Notre service à la clientèle peut, à son entière discrétion et avec votre consentement, renoncer à toute position maximale applicable pour des Ordres Manuels.

6. Facteurs non pris en compte à l'exécution des Ordres.

Le présent article expose les facteurs que notre Plateforme ne prend pas en compte à l'exécution des Ordres.

- 6.1 Sauf dans les cas visés à l'article 2, notre Plateforme et/ou notre service à la clientèle ne font pas de distinction entre les différents types d'Ordres.
- Nous constituons la plateforme d'exécution pour tous les Ordres.

7. Liquidation de vos Opérations en l'absence d'instructions de votre part.

- 7.1 Il y a certaines circonstances où tout ou partie de vos Opérations seront liquidées sans instructions de votre part. Cela concerne les circonstances où une Liquidation de Compte a lieu, où vous omettez de réduire toute Position en-deçà de la position maximale applicable dans le délai respectif que nous avons indiqué et où nous exerçons nos droits de liquidation de vos Opérations. Veuillez consulter nos Conditions Générales pour CFD pour de plus amples renseignements.
- 7.2 À moins que vous l'ayez ou que nous l'ayons liquidée au préalable, toute Opération est automatiquement liquidée et réglée par notre Plateforme au moment et à la date d'échéance visant un Contrat à terme de gré à gré (et tout Ordre en Attente sera également annulé sur cette base).

- 7.3 Si tout ou partie de vos Opérations et/ou Positions doivent être liquidées sans instructions de votre part ou si une Liquidation de Compte doit avoir lieu conformément au choix que vous avez fait sur votre Compte, certaines procédures s'appliquent. Des renseignements plus précis sur les différentes procédures sont fournis sur notre Plateforme
- 7.4 Nous nous réservons le droit de regrouper les Opérations sur le même Produit qui sont liquidées au même moment ou environ au même moment, et d'exécuter les Ordres au marché correspondants pour liquider ces Opérations au Cours correspondant sur l'Échelle des Cours pour un Ordre de la taille des Opérations regroupées.
- 7.5 Si nous avons convenu de vous fournir le service de négociation des ventes, vous pouvez être soumis à différentes procédures de Liquidation de Compte. Vous trouverez de plus amples informations sur ces procédures au paragraphe 12 de l'Annexe 1 de nos Conditions Générales pour les Opérations sur CFD.

8. Instructions spécifiques.

- 8.1 Comme il n'existe aucun marché externe pour nos produits CFD, vos Ordres ne peuvent être exécutés que sur notre Plateforme et/ou par l'intermédiaire de notre service à la clientèle. Toute instruction d'exécuter votre Ordre sur une plateforme d'exécution différente donnera lieu au refus de votre Ordre.
- 8.2 Si vous nous donnez des instructions sur la façon d'exécuter votre Ordre, le respect de ces instructions peut nous empêcher de suivre les étapes établies dans la présente Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres pour CFD visant à obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution de votre Ordre. Dans une telle situation, notre exécution conformément à vos instructions sera réputée être la meilleure exécution.

9. Surveillance et révision.

- 9.1 Nous surveillerons et réviserons régulièrement nos politiques, procédures et dispositions connexes afin d'assurer le respect de nos obligations d'ordre réglementaire et, le cas échéant, nous procéderons aux modifications requises.
- 9.2 À tout moment, vous trouverez une version à jour de ces renseignements dans le présent document affiché sur notre Site Web.
- 9.3 Nous vous aviserons par écrit de tout changement important apporté au présent document.